REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 3 novembre 2015

Le Quorum étant atteint (21 représentants votant et un invité non votant, Monsieur Alexandre, directeur du CFA Médéric) M. le Proviseur ouvre la séance à 17h04 et propose un tour de table de présentation des membres présents.

Procès-verbal du dernier CA (9 avril 2015)

Le Procès-verbal du dernier conseil administration n'est pas disponible. Il ne peut être procédé à son approbation.

Ordre du jour (pour vote)

Délibération 1 : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

I- **Institutionnel** :

Règlement intérieur du CA

M. Ryckebusch lit les modifications proposées concernant principalement le quorum, les retards, la durée maximale.

Délibération 2 : modifications apportées au règlement intérieur du CA approuvées à l'unanimité

Délégations à la commission permanente :

M. Ryckebusch présente les délégations qu'il souhaiterait que le conseil d'administration attribue à la commission permanente afin de réduire la durée des CA.

Délibération 3 : délégation approuvée à l'unanimité

Mise en place des commissions (voir document joint) (pour vote et pour information) :

La composition des différentes commissions (la commission permanente, le conseil de discipline, le conseil de la vie lycéenne, la commission éducative, le comité d'hygiène et de sécurité -CHS-), qui a été envoyé par les différents représentants, a été lue par Monsieur Ryckebusch.
Les élèves et les représentants des parents d'élèves ont complété leur liste en proposant des noms.

Monsieur Ryckebusch a aussi donné pour information la composition du conseil pédagogique et du CESC.

Monsieur Ryckebusch indique que le prochain CHS devra se tenir rapidement et propose le mardi 17 novembre de 18h à19h.

Délibération 4 : installation des membres de chaque commission approuvée à l'unanimité.

Autorisation de signer les contrats et conventions :
Cette autorisation est demandée pour des montants inférieurs à 25 OOO € dans le but d'alléger les débats sur les prochains CA

Délibération 5 : approuvée à l'unanimité

Autorisation d'ester en justice (pour vote) :

Cette autorisation porte sur les cas de préjudice subi ou causé par l'établissement.

Délibération 6 : approuvée à l'unanimité

Délégation de signature au proviseur adjoint et au gestionnaire (pour information) :

Une délégation de signature est accordée au proviseur adjoint pour certains domaines tels que les sorties et voyages, les autorisations d'absence des enseignants, la ventilation des heures de service. Un avenant sera ajouté à sa lettre de mission.
Une délégation de signature est accordée au gestionnaire pour les actes courants de gestion, les devis inférieurs à mille euros, les enquêtes administratives et les certificats.

Délibération 7 : le principe de la délégation de signature est approuvé à l'unanimité.

II- Gestion - Finances

Prélèvement sur fond de roulement (pour vote) :

➔ *18h00, départ d'un membre du CA, représentant des élèves, Mademoiselle TARDY (reste 20 membres du CA)*

Monsieur Timic explique, à l'aide du document de travail distribué à l'ensemble des membres du CA présents, la nécessité de faire un prélèvement sur le fond de roulement.

Délibération 8 : le prélèvement sur fond de roulement est approuvé à l'unanimité.

Décision Budgétaire Modificative (DBM) (pour vote) :

Monsieur Timic indique qu'il s'agit d'affectation de dotations rectorales non affectées. Il explique ces affectations et indique que les documents sont à la disposition des membres du CA pour consultation dans son bureau.

Délibération 9 : DBM approuvée à l'unanimité

Tarifs divers (pour vote) :

Monsieur Ryckebusch invite les membres du CA à lire le document qui présente les tarifs prévus pour l'année 2016 et indique qu'il n'y a pas de changement par rapport aux tarifs pratiqués ultérieurement.
Monsieur Majda demande s'il serait possible d'augmenter le tarif pour la location de l'amphithéâtre. Monsieur Blasco explique qu'il est intéressant de pratiquer ces tarifs bas pour faire venir les clients au restaurant d'application. Il rajoute qu'il est délicat d'augmenter les prix étant donné la mauvaise qualité de la salle notamment le vidéoprojecteur qui tombe souvent en panne.

Délibération 10 : tarifs approuvés à l'unanimité.

Contrats et conventions (pour vote) :

Convention 1 :

Autorisation de renouveler le contrat avec l'école d'Ostéopathie qui permet de faire bénéficier les personnels de l'établissement d'un tarif réduit (10€ au lieu de 15€).

Délibération 11 : approuvée à l'unanimité.

Convention 2 :

➔ *18h30*, départ d'un membre du CA représentant des parents d'élèves, Madame De Monteynard (reste 19 membres du CA)

Convention de partenariat avec la Comédie française (sorties au théâtre avec les élèves).

Délibération 12 : approuvée à l'unanimité.

Convention 3 :

Convention « lycéens et apprentis au cinéma en Île-de-France »

Délibération 13 : approuvée à l'unanimité

Convention 4 :

Convention avec la mairie de Paris pour l'utilisation des locaux pour les cours municipaux pour adultes

Délibération 14 : approuvée à l'unanimité

Convention 5 :

Convention avec le CNAM formation par apprentissage DEUST métiers de bouche

Délibération 15 : approuvée à l'unanimité

Convention 6 :

Convention avec l'école japonaise Jikei pour deux stages de formations pour 10 participants (décembre 2015 et février 2016). A terme, si le partenariat perdure, l'objectif serait un échange d'élèves

Délibération 16 : approuvée à l'unanimité

Convention 6 :
Convention d'adhésion au GRETA METEHOR.
Le GRETA utilise déjà nos locaux.

Délibération 17 : approuvée à l'unanimité

Convention 7 :
Convention avec une société de production pour le tournage, à titre gratuit, d'un court-métrage dans les locaux du lycée.
Madame Rémont, proviseure adjointe, indique qu'en échange, elle aidera la classe de MCDR, dans le cadre des cours de sciences appliquées avec monsieur Ouadia, à réaliser son projet de tutoriels pédagogiques en fournissant notamment des conseils et du matériel.

Délibération 18 : approuvée à l'unanimité

Convention 8 :
Partenariat avec la société Lactalis.
Monsieur Blasco explique qu'ils viennent gratuitement dans nos locaux pour la pédagogie et qu'en échange ils fournissent des matières premières de leur marque. Ils organisent aussi tous les ans le concours Lactalis auquel nos élèves participent.

Délibération 19: approuvée à l'unanimité

Contrat 9 :
Contrat d'enlèvement des huiles usagées à titre gratuit.

Délibération 20 : approuvée à l'unanimité

Concession de logement :

Concession de logement faite au chef d'établissement pour occuper le logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Délibération 21 : approuvée à l'unanimité

III- Pédagogie

Sorties et voyages (pour vote) :
4 projets de voyage sont détaillés :

- Le projet ski/secourisme (les 2 classes de seconde technologique)
- Le projet Région vallée de la Loire (2 classe de BTS)
- Le projet Amsterdam (2 classes de BTS)
- Le projet Rome (la classe de terminale bac pro Commercialisation et Service en restaurant)

Le vote porte sur le principe et sur l'autorisation de demande de frais aux familles.

Délibération 22 : approuvée à l'unanimité

IV- Questions diverses

Question de Monsieur Marolleau, CPE :

En navigant sur le site Internet de la région Ile-de-France, dans la rubrique « restaurants d'application en Ile-de-France » Monsieur Marolleau a constaté que le lycée Jean Drouant n'apparait pas.
Monsieur Ryckebusch indique qu'une démarche sera effectuée pour changer cet état de fait.

Question de Monsieur Gaucheron, représentant des parents d'élèves :

➔ *19H00 départ de Monsieur Guerre, adjoint au maire.* (Restent 18 membres du CA)

Monsieur Gaucheron demande quelle est la méthode de sélection des lieux de stage de PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel)

Monsieur Blasco répond en indiquant qu'il existe plusieurs moyens de sélection :
-Les entreprises nous sollicitent
-Contacts fournis par les enseignants
-Anciens élèvent qui s'installent
-Les élèves trouvent eux-mêmes leur entreprise

Dans tous les cas, Monsieur Blasco valide ou pas les lieux de stage de PFMP.

Pour les secondes technologiques et les MAN (Mise A Niveau), c'est monsieur Blasco qui affecte les élèves.

Pour les filières de la SEP (Section d'Enseignement Professionnel), ce sont les enseignants qui affectent les élèves. Madame Labarre précise qu'à partir de la première, sur les recommandations de l'inspection, dans une démarche de responsabilisation et d'autonomisation, ce sont les élèves qui doivent trouver eux-mêmes leur lieu de stage de PFMP. Les enseignants les aident évidemment en cas de difficultés et ils contrôlent la conformité des objectifs négociés avec le référentiel.

Les élèves de BTS trouvent eux-mêmes leurs lieux de stage principalement dans le cadre du forum entreprises organisé chaque année au lycée.

1ère Question de Madame Perrod, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation :

Madame Perrod demande s'il serait possible de varier les soirs de tenue des CA. Personne n'y voit d'inconvénient. Monsieur Ryckebusch indique qu'il fera en sorte de répondre à cette demande.

2ème Question de Madame Perrod, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation :

Madame Perrod demande de déposer à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) la marque « Ecole Hôtellière de Paris Jean Drouant ».
Monsieur Ryckebusch rappelle que la marque « Ecole Hôtellière de Paris » a été déposée par l'APHRL.

Madame Labarre indique que le nom « Lycée Jean Drouant » manque de visibilité et que les professionnels du secteur n'identifient notre lycée qu'une fois l'indication Ecole Hôtelière de Paris associée à « Jean Drouant ».
Monsieur Berthet rappelle qu'en 2002, le lycée Jean Drouant, sous sa forme d'EPLE, a pris la suite de l'Ecole Hôtelière de Paris.

Monsieur Alexandre intervient pour préciser l'historique de l'Ecole Hôtelière de Paris en appuyant sur les points de discorde entre l'APHRL, propriétaire du bâtiment, et la région Ile-de-France, locataire.
Monsieur Berthet rebondit sur les propos de Monsieur Alexandre pour signifier le fait que le CFA Médéric et l'APHRL veulent s'approprier l'Ecole Hôtelière de Paris et son histoire. Il a pour preuve que le CFA n'a pas joué franc jeu en

organisant l'anniversaire des 80 ans de l'Ecole Hôtelière de Paris, prévu le 19 novembre 2015 sans associer le lycée qui partage cette histoire. Il veut, de ce fait, déposer une motion à ce sujet.

Monsieur Alexandre se défend de toute manœuvre et explique l'organisation précipitée de l'anniversaire par le calendrier électoral (les élections régionales). Après débat, monsieur Berthet décide de ne pas demander de motion.

Monsieur Ryckebusch ajoute que l'APHRL est en procès avec la région, d'où le choix d'organiser cet anniversaire à cette date et pense qu'il n'est pas question d'un quelconque départ du lycée des locaux historiques. Il en a d'ailleurs discuté à trois reprises avec Monsieur le recteur de l'académie de Paris qui s'est engagé à tout faire pour que le lycée Jean Drouant reste dans ces locaux.

Monsieur Majda demande à monsieur Alexandre de garantir, de manière inconditionnelle, l'intention du CFA Médéric et de l'APHRL de ne rien faire pour récupérer les locaux pour leur seule jouissance. Monsieur Alexandre affirme qu'il le garantit et au détour d'une phrase ajoute un bémol : « à la condition que l'éducation nationale joue le jeu ».

Monsieur Ryckebusch clôt les débats et demande à procéder au vote pour donner l'autorisation du CA pour le dépôt de la marque « Ecole Hôtelière de Paris Jean Drouant » auprès de l'INPI.

Délibération 23 : approuvée avec 15 voix POUR et 3 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé monsieur Ryckebusch remercie l'assemblée et lève la séance à 19h55.

La secrétaire de séance

Le président de séance

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
LE PROVISEUR
LYCÉE DES MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE